

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	5	Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants :	59	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUQUET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUQUET
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 11 JUL. 2022, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 11 JUL. 2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RENATURATION DU RUISSEAU DE LA SALESSE ET DE REMPLACEMENT D'UN OUVRAGE SUR LA RD44 - ATTRIBUTION DES MARCHES DES TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2019-301 du conseil communautaire en date du 20 juin 2019 portant approbation du Contrat de Progrès Territorial des affluents de la Truyère ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-146 en date du 30 juin 2021, approuvant le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté et notamment la fiche n°184 intitulée « Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » ;

Considérant le projet de renaturation du ruisseau de la Salesse sur 400 mètres de linéaire, qui inclut notamment des actions de restauration de la végétation, de lutte contre la divagation des bovins et de création d'un ouvrage hydraulique sur la RD44 ;

Précisant que Saint-Flour Communauté porte, en maîtrise d'ouvrage, l'animation du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère ;

Précisant que les actions de renaturation de cours d'eau sont inscrites dans l'action « A.4. Renaturer les cours » d'eau dudit contrat de progrès territorial ;

Vu la consultation pour les travaux de renaturation du ruisseau de la Salesse et de remplacement d'un ouvrage sur la RD44 du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère avec en Lot 1 : Terrassement génie civil et en Lot 2 : Génie écologique, organisée du 21 avril 2023 au 24 mai 2023 et publiée au journal d'annonces légales La Montagne le 26 avril 2023 ;

Vu les propositions des entreprises à savoir les entreprises MARQUET et Roger Martin pour le lot 1 et les entreprises SAS Bois et Paysage et S.T.E. pour le lot 2 ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 282 148,00 € HT tous lots et tranches compris ;

Vu l'avis favorable de la commission ad hoc MAPA en date du 02 et du 22 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de signer les marchés avec les entreprises aux montants suivants :

		Montant € HT	
LOTS	ENTREPRISES	Tranche ferme	3 tranches optionnelles
LOT n°1 : Terrassement - Génie civil	Ets MARQUET	149 551,47 €	38 719,64 €
LOT n°2 : Génie écologique	STE, Cournon d'Auvergne	20 585,00 €	9 795,00 €
TOTAL H.T.	218 651,11 € dont	170 136,47 €	48 514,64 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **ATTRIBUE les marchés pour la réalisation des travaux de renaturation du ruisseau de la Salesse et de remplacement d'un ouvrage sur la RD44 comme suit :**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-189-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

- Pour le lot 1 : à l'entreprise Marquet TP, basée à Saint-Flour pour un montant de 149 551,47 € HT en tranche ferme + 3 options pour un montant de 38 719,64 € HT ;
 - Pour le lot 2 : à l'entreprise S.T.E à Cournon d'Auvergne pour un montant de 20 585,00 € HT en tranche ferme + 3 options pour un montant de 9 795,00 € HT ;
- ± **AUTORISE Madame le Président à signer les marchés de travaux correspondants en tranche ferme + options ;**
- ± **AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés, avenants et autres pièces du marché à venir avec les entreprises.**

POUR : 54 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Guy MICHAUD)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX